



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE du 25 SEPTEMBRE 2025**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
44	27	35
	Pouvoirs : 8	Abstention : 0 Pour : 35 Contre : 0

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-cinq du mois de septembre, l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Terres de Bresse s'est réunie à la salle des fêtes de Brienne sous la présidence de M. Stéphane Gros.

Présents : Lucette BERNARD – Agnès CAILLET – Christine CARNELOS – Pascal COUCHOUX – Véronique CRENAUT GAUDILLAT – Mariana DA SILVA – Pascal DEBOST – Roger DONGUY – Ginette GALLAND – Jean-Pierre GALLIEN – Christophe GALOPIN – Aline GAUTHIER – Ludovic GEOFFROY – Stéphane GROS – Ludovic HAUTEVELLE – Béatrice LACROIX MFOUARA – Pascal MOREY – Marie-Claire MULLIERE – Alain PHILIPPE – Isabelle POROT – Marie-Line PRABEL – Thierry RAVAT – Chantal SIMONNET – Catherine THEVENET – Stéphane VIVIER – Pierre VION – Hervé VOISIN

Absents ayant donné procuration : Isabelle BAJARD (pouvoir à M. DA SILVA) – Thierry COLIN (pouvoir à C. THEVENET) – Olivier FERRAND (pouvoir à P. DEBOST) – Jean-Pierre GILET (pouvoir à A. CAILLET) – Christian GUIGUE (pouvoir à A. GAUTHIER) – Patrick LACOSTE (pouvoir à P. COUCHOUX) – Jean-Pierre TOMBO (pouvoir à C. GALOPIN) – Anne TRONTIN (pouvoir à J-P GALLIEN)

Absents : Cédric DAUGE – Jean-Michel DESMARD – Stéphanie GANDRE – Sébastien JACCUSSE – Anthony LARGY – Guylaine LE COMTE – Jean-Michel REBOULET – Jean-Christophe ROUX – Patrick VILLEROT

Date de la convocation
19/09/2025

Date d'affichage
19/09/2025

Secrétaire de séance : Stéphane VIVIER

**OBJET : AVIS SUR LES PROJETS DE PDA DES COMMUNES DE SIMANDRE, LOISY, BRIENNE ET CUISERY**

Vu l'inscription au titre des monuments historiques de l'église Saint-Jean-Baptiste de Simandre, en date du 27 novembre 1951 ;

Vu l'inscription au titre des monuments historiques du château de Loisy, en date du 4 mai 2007 ;

Vu l'inscription au titre des monuments historiques de la borne colonne de Brienne, en date du 31 octobre 1939 ;

Vu le classement au titre des monuments historiques de la tour de l'ancien château de Cuisery, en date du 1er juillet 1937 ;

Vu l'inscription au titre des monuments historiques de l'ancienne église de Cuisery, en date du 6 février 1941 ;

Vu le classement au titre des monuments historiques de l'église de l'Assomption à Cuisery, en date du 9 août 1996 ;

Vu l'inscription au titre des monuments historiques du monument aux morts de Cuisery, en date du 1er août 2016 ;

Vu la proposition de l'Architecte des Bâtiments de France de modifier les périmètres de protection actuels autour des monuments historiques de Simandre, Loisy, Brienne et Cuisery ;

Vu la possibilité de mettre en place des périmètres délimités des abords (PDA) conformément à la loi relative à la Liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine et aux articles L.621-30 et L.621-31 du Code du patrimoine ;

Vu la délibération du conseil municipal de Simandre, en date du 10 juillet 2025 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Loisy, en date du 19 septembre 2025 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Brienne, en date du 9 juillet 2025 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Cuisery, en date du 22 juillet 2025 ;

Considérant que les périmètres délimités des abords :

- Désigneront des immeubles ou ensembles d'immeubles qui formeront a des ensembles cohérents ou qui seront susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur ;
- Se substitueront aux périmètres actuels des 500 mètres des monuments historiques de Simandre, Loisy, Brienne et Cuisery et au PDA de Cuisery, réalisé antérieurement à la protection du monument aux morts ;
- Seront plus adaptés aux contextes communaux et aux monuments historiques des communes de Simandre, Loisy, Brienne et Cuisery.

**Le Conseil Communautaire ouï  
l'exposé de M. le Président  
et après en avoir délibéré,**

- **EMET** un avis favorable aux quatre projets de périmètres délimités des abords sur les communes de Simandre, Loisy, Brienne et Cuisery, tels que proposés par l'Architecte des Bâtiments de France sur les plans joints. Les quatre PDA seront soumis à enquête publique unique, conjointement au plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes Terres de Bresse.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme,**

Le Président,  
Stéphane GROS



Communauté de Communes  
Terres de Bresse  
Rue Wachenheim  
71290 CUISERY  
Tél. 03 85 32 30 07 - Fax 03 85 40 09 25